

DEC190971DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Laurent VEZINHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS et nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC100002ACPL du 23 avril 2010 portant nomination de Monsieur Laurent VEZINHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu la décision DEC190972DCIF du 14 mars 2019 portant cessation de Madame Christine CAZALET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Est » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/03/2596 du 7 mars 2019 pour la nomination de Madame Christine CAZALET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Laurent VEZINHET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest » à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Christine CAZALET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Occitanie Ouest ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Président directeur général

Antoine PETIT